

Partenaires

Ensemble, cultivons l'avenir de la Nièvre

SOMMAIRE

Dossier

Comment améliorer l'efficacité du troupeau ? La Chambre vous propose des outils, des services et des pistes de réflexion.

Déphy Phyto

Pour répondre au défi du grenelle de l'Environnement

PAC 2012 Zero papier

Les OPA et l'administration mettent en place les moyens pour gagner le pari du 100% télé déclaré dans la Nièvre.



Edito

Encore une année écoulee. Année exceptionnelle une fois de plus, tant par la météo et ses conséquences sur nos productions que par les actions à mener et les décisions à prendre.

Je ne reviendrai pas sur la sécheresse : tout a été dit, ou presque. Les difficultés financières qui s'en suivent toucheront une fois de plus de nombreuses entreprises nivernaises.

Les cours sont plutôt meilleurs depuis quelques mois. Profitons en ! Mais nos moyens d'actions sur cette question sont limités, voire inexistantes.

Là où chacun peut intervenir, c'est au niveau de la production. La Chambre d'Agriculture et son équipe de conseillers travaille à rechercher des modes de productions plus économiques, moins consommateurs d'intrants, qui valorisent la ressource locale. C'est pour répondre à ces objectifs que nous mettons en place le réseau de prairies sentinelles, que nous poursuivons les expérimentations en grandes cultures, que nous développons l'usage de la génétique.

Des choix politiques nationaux ont un impact de plus en plus importants sur nos activités. C'est le cas du plan Ecophyto 2018. Nous devons être actif sur ce dossier pour accompagner les agriculteurs face à ces nouveaux défis. C'est pourquoi nous avons mis en place le réseau Déphy Ferme et participons au projet Déphy Expé. Si nous restons à la traîne, nous risquons de voir le législateur décider à notre place.

C'est la même conviction qui nous a poussé à nous porter candidat pour faire l'expérience du «Zéro papier» concernant les aides PAC.

**Le président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre
Eric BERTRAND**





L'agriculture Bio en développement

En France, l'agriculture biologique poursuit son développement avec 20 604 exploitations fin 2010 (+ 55% en 2 ans). Elle concerne 4% des exploitations et 3% des surfaces agricoles (dont 1/3 en conversion).

Avec 772 exploitations, la Bourgogne se situe dans la moyenne des régions françaises. Dans la Nièvre, plus 100 exploitations sont certifiées ou engagées en bio fin 2010, (8 692 ha, 2,4% de la surface agricole). Toutes les productions sont concernées.

Ce développement est à rapprocher de la croissance continue du marché des produits AB (+ 10% en 2010). La consommation dans la restauration collective est fortement encouragée en particulier dans les restaurants scolaires. Dans la Nièvre, le Conseil Général s'y investit dans le cadre de « Nièvre 2021 ».

La Chambre de la Nièvre s'engage :

Depuis 2 ans, la Chambre d'Agriculture de la Nièvre s'inscrit dans le projet stratégique des Chambres de Bourgogne avec 4 objectifs :

- acquérir et diffuser des références techniques et économiques,
- créer les conditions favorables à la conversion,
- favoriser les synergies entre Chambres et structures spécialisées,
- développer les marchés des produits bio.

Elle privilégie les interventions techniques et économiques dans les exploitations de polyculture et d'élevage, que ce soit pour des projets de conversion vers l'AB ou dans des exploitations déjà certifiées. Des essais «variétés de blé» et «fertilisation azotée» ont été mis en place dans le cadre d'un réseau régional d'expérimentation. La gestion de



l'herbe étant une clé de voûte incontournable des systèmes herbagers, et pas seulement en production bio, un observatoire sur la production d'herbe sera mis en place dès le printemps 2012. Des appuis techniques et une approche groupe dans les élevages allaitants sont déjà engagés (action Mon Troupeau). La Chambre souhaite favoriser les synergies en matière de développement entre les systèmes de production conventionnel et biologique.

Un partenariat avec le GABNI :

Le GABNI, groupement des agriculteurs biologiques de la Nièvre, regroupe la plupart des agriculteurs nivernais AB. Le partenariat avec la Chambre concerne la formation et l'installation. Il va être élargi aux interventions techniques et économiques des conseillers Chambre et GABNI en polyculture et élevage.

Des soutiens financiers :

L'Etat (dans le cadre du plan de

développement de l'AB à l'horizon 2012), apporte des soutiens sous forme d'aides à la conversion, au maintien ou à la certification. Le Conseil Général et régional apportent des soutiens spécifiques sur l'information, la promotion, l'accompagnement des structures agrobiologiques.

Pour en savoir plus :

à la Chambre d'Agriculture :

Philippe JAILLARD - Tel : 03 86 93 04 08

au GABNI :

Laurent BARLE - Tel : 03 86 36 94 25

sur le site de l'agence française pour le développement de l'AB : www.agencebio.org

70 % du produit brut d'une exploitation d'élevage de bovin allaitant est sous la dépendance de son dispositif de production : nombre de vêlages, performances, choix des productions, cours des animaux et cohérence de son fonctionnement. Mon troupeau ouvre une fenêtre sur ce fonctionnement. Il permet de repérer les marges de manoeuvre, si elles existent. Optimiser la production d'herbe, travailler la génétique, mais aussi ne pas perdre les aides liées à la production sont quelques une de ces leviers.

Mon Troupeau : un outil pour améliorer l'efficacité du troupeau

Mon Troupeau est un outil qui aide les éleveurs à améliorer la rentabilité économique de leur élevage. En utilisant les données issues de l'IPG, les références du Réseau d'Élevage Charolais et les données commerciales des 500 000 ventes d'animaux charolais, il permet de dresser un «tableau de bord» de votre élevage, véritable outil d'analyse et d'aide à la décision.

Un ensemble d'indicateurs pratiques personnels en lien avec l'efficacité économique du troupeau sont analysés.

Ils concernent trois domaines :

- les Vêlages : nombre de vêlages, de veaux nés, de veaux morts, de veaux élevés, ...
- l'efficacité du troupeau : répartition des vêlages, femelles improductives, âge des femelles, intervalle, mortalité, ...
- la mise en marché : catégories, répartition mensuelle, repères poids - prix - période.

Comparés aux mêmes indicateurs d'un groupe

Les 6000 éleveurs bourguignons

ont été répartis dans des groupes en fonction du mois moyen de vêlage, du nombre de vêlages, des types de mâles produits et de la finition ou non des femelles.

C'est ce que nous avons appelé les «groupes d'appartenance».

Lissés par trois années de recul

En reprenant les résultats sur les trois dernières années, cela permet de vérifier que les résultats sont cohérents d'une année sur l'autre et représentent bien le fonctionnement de votre exploitation.



Tous les éléments nécessaires sont disponibles : l'éleveur n'a aucune donnée à fournir !

Et après ?

1 Évaluer la performance économique du troupeau

En complétant avec les données économiques de l'élevage (poids, prix, ...)

le tableau de bord permet d'évaluer les performances économiques du troupeau.

2 Identifier les leviers sur lesquels agir

Avec tous ces critères, il est plus aisé de repérer les difficultés : reproduction, alimentation, système fourrager, cohérence du système de production (un vê-

lage précoce avec vente de brou-tards repoussés est par exemple peu cohérent !).

3 Mesurer les marges de manoeuvre

En se comparant à un groupe d'éleveurs (son groupe d'appartenance), et à des références recueillies dans les élevages du bassin charolais, l'éleveur est capable de situer son élevage, de mesurer les marges de manoeuvre dont il peut disposer et d'apprécier les enjeux.

Contact :
Équipe Élevage
03 86 93 40 60



Améliorer la production d'herbe : le réseau de prairies sentinelles

Quelque soit le type de production retenu, l'herbe est un élément capital dans la conduite cohérente d'une exploitation d'élevage. La conduite du pâturage relève de la même logique que la conduite des cultures.

La Chambre d'Agriculture a décidé de constituer un réseau de prairies sentinelles dont l'observation permettra de fournir un outil de pilotage de la prairie sous forme d'un bulletin hebdomadaire, de février à octobre.

4 étapes clés seront analysées :

- les apports d'engrais,
- la mise à l'herbe,
- le pilotage des lots d'animaux sur les parcelles, la gestion et l'organisation du pâturage
- la récolte (quantité, qualité, dates).

Obtenir des références en production

Le premier volet de cette action est destiné à fournir des références en matière de production d'herbe.

- Sur des parcelles de fauche : 27 parcelles de prairies permanentes et de prairies temporaires seront suivies. La hauteur de l'herbe à des stades précis permettra d'évaluer le stock de matière sèche potentielle.
- Sur des parcelles pâturées : 6 groupes de parcelles pâturées par des lots de génisses ou vaches suitées seront observées. La hauteur de l'herbe disponible à des périodes précises et la pesée des animaux permettront d'établir la productivité de la parcelle.

Réaliser des expérimentations

Le deuxième objectif concerne la conduite des prairies proprement dites.

- l'impact d'un apport précoce d'azote : 2 parcelles seront concernées dans un premier temps ;

- l'implantation de prairies de longue durée : choix des espèces et mélanges, en terme de pérennité, rendement et valeur alimentaire ;

- l'itinéraire technique adapté à une forte productivité ;

- l'implantation d'une temporaire de longue durée en zone séchante.

Des parcelles de démonstration

Enfin, des parcelles de démonstration permettront d'apprécier l'intérêt d'un entretien des prairies permanentes (ébousage, étaupage, fauche des refus), l'impact d'un apport régulier de fumier sur une prairie dégradée et l'effet d'un traitement contre les renouées.

Contact :

Équipe Élevage
03 86 93 40 60

Comment faire pour recevoir le bulletin ?

- il sera envoyé par mail
 - Il sera mis en ligne sur le site internet de la Chambre d'Agriculture : www.nievre.chambagri.fr
- Si début mars, vous n'avez rien reçu, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe élevage pour nous donner une adresse mail.

Et si vous n'avez pas l'accès à internet, nous vous enverrons le bulletin par courrier.



SICLEO Élevage pour sécuriser les aides

Les aides représentent une place importante dans le revenu. Elles sont conditionnées par le respect d'un certain nombre d'engagements, qu'il est difficile de maintenir au fil du temps. Le moindre retard peut être fatal en cas de contrôle.

Des éleveurs attendaient ce nouveau service proposé par la Chambre d'Agriculture. Au cours de visites sur l'exploitation, les techniciens

- vérifient l'identification des animaux, mettent à jour si besoin l'inventaire et commandent les boucles manquantes ;
- complètent le registre d'élevage (carnet sanitaire, ordonnances, bons de livraison, ...)
- vérifient l'application des règles de bien être animal.

1 à 6 demi journées par an sont possibles selon les besoins, aux dates convenues entre le technicien et l'éleveur.

Un certain nombre de documents et d'outils sont remis à l'éleveur :

- classeur comprenant les réglementations adaptées à l'exploitation,
- classeur de rangement des fiches de notification et registre d'élevage,
- dossier de rangement pour les passeports.

Chaque visite donne lieu à un bilan écrit envoyé dans les 5 jours suivant la visite.

Contact : EdE - 03 86 93 40 40
Christophe GAGOUNNEAU et Julie LAGORD



La génétique : ça marche !

Le Réseau Génétique Nivernais (RGN) s'est constitué début 2008 à l'initiative de la Chambre d'Agriculture. Il s'était donné pour mission de démontrer l'intérêt économique de la génétique en menant études et expérimentations.

L'initiative a fait des émules et la Commission Génétique Régionale a repris dès 2010 les ambitions et les objectifs du RGN. Parmi les actions engagées au niveau régional, le Réseau Génétique Bourguignon a décidé de lancer une vaste campagne de communication dont l'objectif est de présenter l'ensemble des arguments en faveur de la génétique.

La génétique : un intérêt économique à tous les niveaux

Il apparaît que la génétique offre des garanties :

à court terme

Les données génétiques fournissent suffisamment d'informations sur l'aptitude à la reproduction des animaux du cheptel pour permettre à l'éleveur d'avoir un maximum de vêlages sans assistance. Il en résulte alors une augmentation de la productivité du troupeau puisque les vêlages « difficiles » engendrent 3 fois plus de mortalité avant sevrage et un rallongement de l'intervalle vêlage-vêlage.

à moyen terme

Il a été démontré dans plusieurs études que le potentiel de croissance et d'engraissement des veaux issus de parents à haute valeur génétique est élevé et permet ainsi une meilleure valorisation commerciale des brouards, des taurillons et des jeunes bovins.

à long terme

Une sélection génétique raisonnée des femelles de renouvellement permet d'améliorer à la fois les qualités maternelles du chep-

tel (fertilité, aptitude au vêlage et à l'allaitement) et la valeur commerciale des vaches de réforme.

Lorsque le travail de sélection génétique est raisonné durablement et combiné à des conditions d'élevage maîtrisées, l'amélioration du niveau génétique du troupeau charolais est alors permis et contribue à augmenter la marge brute de l'élevage.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations détaillées et illustrées dans 2 petits fascicules intitulés « *La génétique, dans mon élevage : Pourquoi ?* » et « *Dans mon élevage, la génétique : Ça marche !* »

qui sont actuellement disponibles sur simple demande à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

la Commission Génétique Régionale

Chambre Régionale d'Agriculture,
Chambres départementales d'Agriculture,
Fédération Régionale Bovins Croissance,
Institut de l'Élevage,
Stations d'Évaluation charolaises,
Herd Book Charolais,
Coopératives de mise en place,
Organisations de Producteurs

Contact :
Amélie BRISSON
03 86 93 40 45



Grâce à des messages simples et clairs, ces documents permettent de prouver, chiffres à l'appui, que la valorisation de la génétique dans les troupeaux charolais est un véritable levier pour améliorer les résultats techniques et économiques des élevages.

En complément, chaque fascicule rassemble une fiche descriptive sur les acteurs impliqués dans la création et la diffusion de la génétique.



La génétique : les outils à utiliser pour avancer

Contrôler les performances

Le contrôle des performances des animaux est réalisé par Bovins Croissance. Il permet de suivre l'évolution du niveau génétique de son troupeau et de sélectionner ses animaux en vue d'améliorer la conduite de son élevage.

Plusieurs services sont disponibles :

- la vérification de la croissance et du développement (pesée et pointage) des animaux (veaux et génisses destinées à la reproduction)

Les veaux de l'année sont pesés 2 à 3 fois afin de calculer 2 poids à un âge type, permettant ainsi de comparer les animaux à l'intérieur du troupeau et à des moyennes référencées. Les pesées permettent d'apprécier le potentiel laitier de la mère et le potentiel de croissance de l'animal.

Au sevrage, un pointeur agréé juge les animaux sur leur morphologie. Son œil extérieur de professionnel aide dans le jugement de valeur et le tri des animaux. Toutes ces données

collectées permettent une évaluation génétique précise et individuelle des animaux, en vue de se comparer aux moyennes de la race et d'orienter le choix des futures reproductrices.

Le contrôle de la croissance après sevrage permet de suivre la conduite des génisses de l'élevage du sevrage au premier vêlage.

Une bonne conduite des génisses influe directement sur le bon développement de celles-ci et donc sur le gabarit des vaches (et permet ainsi des poids carcasses élevés). Une étude récente montre qu'un écart de 50 Kgs sur des génisses à l'âge de 2 ans entraîne une différence de poids de carcasse de 15 kg sur les vaches.

- l'aide au choix des reproducteurs à partir de l'analyse des documents techniques et du Bilan Génétique du Troupeau Allaitant qui permet de se comparer à la race ;

- et depuis peu, la création de sites internet personnalisés.

Certifier la parenté

Elle permet

- d'assurer la traçabilité génétique des animaux ;

- d'évaluer l'aptitude au vêlage des reproducteurs présents sur l'exploitation par l'enregistrement des poids et des conditions de naissance ;

- de choisir au mieux les taureaux reproducteurs pour éviter la consanguinité ;

- de valoriser les produits lors de leur commercialisation.



Contact :

Accueil EdE - BC 58

03 86 93 40 40

Vendre ses animaux

Bien vendre des animaux destinés à la reproduction est un acte commercial délicat. BC 58 propose un service innovant : la création d'un site internet personnel pour faire la promotion de ses produits.



Une présentation agréable de l'exploitation, la mise en ligne des taureaux en service accompagné de leur certificat d'origine, commentaire et photos des animaux sont des informations précieuses pour un acheteur potentiel.

Le service est simplifié au maximum : l'actualité de l'exploitation peut être assurée par l'éleveur lui-même, mais la mise à jour régulière des informations techniques est faite par BC 58. Le référencement permet au site d'apparaître dans les premières pages des moteurs de recherche comme Google.

Efficacité garantie : l'un des premiers clients de ce nouveau service a doublé ses ventes le premier mois de mise en service !

Les Sabots d'or pour un éleveur nivernais

Après avoir reçu le Sabot d'Argent, qui récompense le meilleur éleveur charolais de Bourgogne, le GAEC de Fontaine Blanche (Moux-en-Morvan) a été sacré Sabot d'Or le 7 octobre 2011 au Sommet de l'Élevage à Cournon. Ce trophée national récompense l'élevage adhérent à Bovins Croissance ayant obtenu les meilleurs résultats techniques et génétiques sur la dernière campagne, performances mesurées en ferme.



Diminuer la quantité de produits phyto utilisés en maintenant le potentiel de production

L'agriculture française est très dépendante des produits phyto pharmaceutiques, avec les conséquences avérées sur l'environnement et la santé des agriculteurs, sans parler des effets possibles à long terme sur la santé des consommateurs. L'un des objectifs du Grenelle de l'environnement est de réduire de 50 %, si possible et d'ici 2018, l'usage de ces produits.

Première étape de ce gigantesque défi : construire un réseau de fermes capable de montrer qu'on peut cultiver efficacement avec moins de produits phytos. Ce réseau servira ensuite de vitrine pour développer ces pratiques auprès de l'ensemble des agriculteurs.

Ce réseau s'appelle **Déphy**, pour Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires.

La Nièvre s'est positionnée dès l'automne 2010 pour développer un réseau départemental.

L'agriculture nivernaise est caractéristique des zones intermédiaires présentant des spécificités :

- potentiel de rendement limité qui s'explique par un complexe pédo-climatique limitant.

- éloignement des zones de collecte et de transformation

La résistance des exploitations de cette zone depuis ces dernières années s'est faite par l'augmentation de la productivité du travail.

Dans ce contexte spécifique, la préservation du potentiel de rendement est perçue comme essentielle pour les opérateurs économiques présents, tant à l'échelle individuelle de l'exploitation qu'à l'échelle de la zone.

Le réseau de ferme proposé permet de rechercher les systèmes performants de demain (sur le plan environnemental et le plan économique), le moins dépendant possible de soutiens.

DEPHYécophyto

Réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires

Déphy Ferme : les 10 fermes écophyto nivernaises

Les agriculteurs constituant le groupe sont tous adhérents des CETA et GDA animés par la Chambre d'Agriculture. 2 exploitations visent une réduction de 30% par rapport à l'Indice de Fréquence de Traitement régional, 4 exploitations une réduction comprise entre 30 et 50% et 4 exploitations une réduction supérieure à 50%.

Déphy Expé :

La Chambre d'Agriculture a également été retenue dans le cadre d'un dossier régional dans le projet DEPHY EXPE qui a pour but de tester de façon expérimentale des solutions plus en rupture avec le mode de production traditionnel.

Pour alerter sur l'état de santé des cultures : le BSV



Contact :

Équipe Grandes Cultures
03 86 93 40 60

Tous les lundis, une trentaine de techniciens arpentent un certain nombre de parcelles de culture bourguignonnes et observent : présence de larve d'insectes, stade végétatif, mauvaises herbes, ... Dès le soir, les informations sont transmises à une équipe de conseillers qui a en charge de rédiger le Bulletin de Santé du Végétal mis en ligne dès le mardi après midi.

Le BSV est un document d'information technique et réglementaire, rédigé sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne. Il diffuse des informations relatives à la situation phytosanitaire

des principales productions végétales de la région et propose une évaluation des risques encourus pour les cultures.

Selon l'actualité phytosanitaire ou la culture, le rythme de parution des BSV est hebdomadaire ou toutes les deux semaines.

Toutes les productions (ou presque) sont couvertes par un système d'observation de ce type : grandes cultures, vigne, cassis, production horticole et même les jardins, parcs et autres zones non agricoles.

Pour le consulter, branchez-vous sur le site de la Chambre d'agriculture : www.nievre.chambagri.fr



Aides agricoles : Zéro papier en 2012 dans la Nièvre

En 2012, il n'y aura plus aucun dossier papier envoyé par l'administration préalablement aux demandes d'aides : c'est ce que le Ministère de l'agriculture appelle le «Zéro papier».

La Nièvre s'était portée candidate pour une expérience grandeur nature, anticipant ainsi un mode de fonctionnement inéluctable.

Toutes les aides sont concernées : PMTVA, ICHN, aides ovines et caprines et aides liées à la surface.

Que faire à partir de 2012 ?

Il faudra télé déclarer toutes les demandes d'aides sur le service Télépac, sauf certaines Mesures Agro Environnementales qui seront à déclarer au format papier.

La Chambre d'Agriculture proposera une solution adaptée à chacun

La Chambre d'Agriculture connaît mieux que quiconque les difficultés rencontrées par les agriculteurs du département : absence d'équipement informatique, accès à internet impossible ou débit nettement insuffisant, manque de maîtrise de l'outil informatique.

L'engagement des élus professionnels de ne laisser personne sur le bord du chemin a abouti à la mise en place d'un dispositif dont l'éventail va permettre de répondre aux besoins de chacun :

- «Je connais télépac, mais je ne peux pas le faire depuis chez moi !» : des ordinateurs seront en libre service à Nevers.

- «J'utilise un ordinateur sur mon exploitation, mais Télépac, je ne maîtrise pas» : dans ce cas, nous proposons une journée «formation» au cours de laquelle seront présentées les nouveautés concernant la réglementation et le service Télépac. Les participants seront initiés à l'utilisation de Télépac et feront ensuite leur

propre déclaration. Ces journées seront organisées à Nevers et dans d'autres points du département qui restent à définir.

- «J'ai toujours déclaré papier et je ne sais pas me servir d'un ordinateur» : des conseillers de la Chambre feront la déclaration sur Télépac à partir des informations fournies par l'agriculteur, avec vérification du S2 jaune, télé déclaration des MAE et édition des documents à conserver.

- «J'étais client de Cartopac» : le service Cartopac habituel se poursuit bien entendu.

Ces deux derniers services seront proposés sur Nevers et dans les bureaux décentralisés de Cosne, Corbigny et Decize.

Quand s'inscrire ?

Dès maintenant, contactez les services de la Chambre d'Agriculture. Plus nous connaissons rapidement ce que chacun souhaite, plus nous pourrons antici-

Pour vos aides PAC
pensez à **télé déclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr

per et donner satisfaction à chacun.

L'inscription à la journée formation est à faire avant le 15 février, car la Chambre doit déposer les projets auprès de VIVEA pour obtenir les financements.

La profession et l'administration ont décidé de mettre en place un comité de pilotage qui se réunira tous les jours si besoin, de façon à atteindre les objectifs sans laisser personne sur le côté du chemin.

Contact :

Aides animales :
03 86 93 40 40

Aides liées à la surface :
03 86 93 40 60



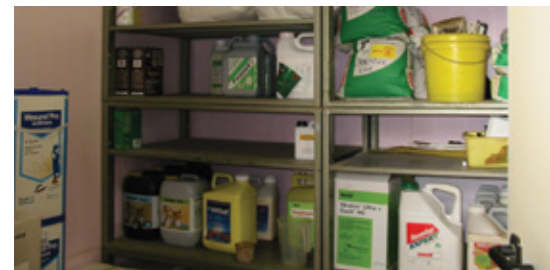
Certiphyto devient le «Certificat Individuel»

Le Certificat Individuel (appelé Certiphyto en 2009-2010) sera obligatoire pour toute personne souhaitant acheter ou utiliser des produits phytosanitaires à usage professionnel.

Pour les décideurs et opérateurs (chefs d'exploitation mais aussi salariés) sur les exploitations agricoles, il est obligatoire en octobre 2014 et sera valable 10 ans.

Il y a 4 voies d'accès pour l'obtenir :

- formation de 2 jours
- formation d'1 journée et réussite à un test
- réussite à un test seul
- validation des diplômes de moins de 5 ans à la date



de la demande (suivant une liste définie par le Ministère)

La Chambre d'Agriculture organisera des formations dès que les derniers textes lui seront parvenus.

Contact :

Bénédicte BRACQ
03 86 93 04 01
ou 03 86 93 40 34